OPINION

DE M. DE SILLERY,

Relative au projet de décret proposé par le Comité de Révision, sur le droit politique des Princes de la Famille Royale;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

JE viens combattre le projet de décret qui vous est présenté par votre comité de révision: qu'il me soit permis, avant d'entrer en matière, de gémir sur l'étonnant abus que quelques orateurs ont fait de leurs talens, dans l'importante discussion qui nous occupe depuis plusieurs jours.

Quel étrange langage a-t-on tenu dans cette tribune, lorsque l'on a cherché à vous faire entendre que ceux qui demandoient l'exécution littérale de vos décrets, étoient des ennemis de l'ordre, des factieux qui vouloient perpétuer l'anarchie; comme si l'ordre ne pouvoit exister qu'en satisfaisant l'ambi-

tion de quelques individus, & que l'anarchie pût jamais être le résultat de l'exécution de vos décrets! Ce que j'ai à vous dire, n'est pas l'opinion d'une coalition factieuse; c'est la mienne, que j'ai le droit d'énoncer; &, j'ose le dire, elle est celle d'un citoyen dévoué au bonheur public. — On vous propose d'accorder à tous les individus de la famille royale le titre de prince, & de les priver en même temps des droits de citoyens actifs.

J'avoue que je ne me serois point attendu que ce seroit votre comité de constitution, qui nous a répété tant de fois que le titre de citoyen françois étoit le plus honorable que l'on pût obtenir, qui viendroit proposer pour la famille royale l'étrange marché de troquer ce titre contre celui de prince, que vous avez déjà proscrit par un de vos décrets. Comment n'a-t-il pas senti les conséquences funestes qui pouvoient résulter en formant une caste particulière d'hommes, ennemis-nés de la Nation, puisqu'ils ne jouiroient d'aucun des avantages de la constitution, & que se trouvant isolés au milieu d'une nation libre, seuls dans la dépendance du Roi, ils ne jouiroient ni de la liberté ni de l'égalité, bases fondamentales de votre constitution?

Rappelez-vous, Messieurs, tout ce qui vous a été dit dans cette tribune par les mêmes orateurs qui soutiennent l'opinion que je combats, lorsqu'il a été question d'abolir la noblesse. On vous a démontré l'impossibilité d'admettre des distinctions de naissance dans un État constitué comme le nôtre; & en abolissant

les priviléges, en confiant au peuple la nomination de tous les fonctionnaires publics, n'avez-vous pas reconnu ce principe éternel d'égalité dont il ne vous est plus permis de vous écarter ?

Dans une question de cette importance, il faut tout examiner, & avoir le courage de tout dire. Je vais tâcher de vous démontrer que le projet que votre comité vous propose est injuste & impolitique. La loi ne peut dépouiller qui que ce soit d'un droit accordé à tous les autres citoyens, sans démontrer rigoureusement que cette spoliation est fondée sur la raison & sur la justice, & que par conséquent elle a un grand but d'utilité publique. Les parens du Roi qui sont présentement en France, ont constamment montré le patriotisme le plus pur; ils ont rendu de grands services à la cause publique par leurs exemples & les sacrifices qu'ils ont faits. D'après les décrets de l'Assemblée Nationale, ils ont abjuré leurs titres, & renoncé à leurs prérogatives : pénétrés de l'esprit qui a dicté les décrets, ils ont regardé comme les plus beaux de tous les titres, ceux de patriotes & de citoyens; ils ont joui de tous les droits de citoyens actifs : & l'on propose aujourd'hui de les en dépouiller! L'Assemblée nationale a dit à tous les parens du Roi : *vous n'êtes plus princes ; vous êtes les égaux de tous les autres citoyens*. A cette déclaration, qu'est-il arrivé ? Les princes fugitifs ont fait une ligue contre la patrie; les autres se sont rangés avec joie dans la classe de simples citoyens. Si l'on rétablit aujourd'hui le titre de prince, on accorde aux ennemis de la liberté tout ce

qu'ils ambitionnent; on prive de bons patriotes de tout ce qu'ils estiment : je vois le triomphe & la récompense du côté des réfractaires; je vois la punition & tous les sacrifices du côté des patriotes. Quelles raisons peuvent motiver cet étrange renversement de toute justice? Est-ce pour donner plus de dignité au trône, que l'on veut rendre ces titres aux parens du Roi.

Mais, Messieurs, en détruisant tous les préjugés, vous avez anéanti le prix imaginaire de ces vaines distinctions : elles avoient de l'éclat quand vous les avez abolies; &, après en avoir fait connoître toute l'absurdité, vous voudriez les rétablir! Seroit-ce rendre ce que vous aviez ôté? Non, sans doute, puisque l'opinion n'est plus la même : ces titres brillans & pompeux quand on vous les a sacrifiés, ne sont plus aujourd'hui que des chimères ridicules : ainsi vous ne ferez point une restitution, vous ne rendrez rien;..... & vous dépouillerez du bien que vous aviez donné en échange, si vous ôtez aux parens du Roi les droits de citoyens actifs : que dis-je? non-seulement vous ne leur accordez rien, non seulement vous les dépouillez, mais avez-vous réfléchi à la classe où vous allez les assimiler?

Relisez ce code criminel que vous avez décrété; voyez les malfaiteurs, les banqueroutiers, les faussaires, les déprédateurs, les calomniateurs : vous les punissez par la dégradation civique; & voilà la classe où vous voulez ranger ceux que vous prétendez honorer! Songez combien vous allez être en contradiction

avec les principaux décrets que vous avez prononcés. Les droits de l'homme, évangile immortel de la raison, sont tous violés. N'avez-vous pas dit que les hommes étoient tous nés égaux en droit? N'avez vous pas déclaré que tous les citoyens étoient sujets aux mêmes peines pour les mêmes délits? Imaginez donc un nouveau code criminel pour cette caste proscrite; car s'ils se rendent coupables d'un crime qui mérite la privation du droit de citoyen, vous ne pouvez trouver le moyen de les punir par vos lois, puisque déjà leur naissance a prononcé l'anathême sur eux.

On prétend qu'il seroit dangereux d'admettre dans le Corps législatif des membres de la famille royale: ils seroient, dit-on, ou pour ou contre la cour. Dans le premier cas, ils chercheroient à augmenter le pouvoir du roi. Dans le second, ils seroient des factieux qui pourroient tout bouleverser....... Mais comment auroient-ils donc cette puissante influence qu'on leur suppose? Par leur naissance? Cet avantage n'est imposant que dans les temps de préjugés; & vous l'avez rendu nul. Par leurs talens? Les députés de toutes les classes peuvent en avoir comme eux. Par leurs richesses? Les sacrifices qu'ils ont faits à la cause commune ne leur laissent pas de grands moyens d'exercer ce vil genre de corruption; & si ce dernier mal étoit à craindre, il faudroit donc encore exclure du corps législatif tous les gens possesseurs d'une grande fortune, tous les riches négocians, tous les banquiers; car je n'avance rien d'extraordinaire en disant qu'il existe maintenant plusieurs

citoyens plus riches qu'eux. Mais dans cette hypothèse, on établit qu'à l'avenir tous les individus de la famille royale seront à perpétuité, ou des factieux, ou des courtisans vendus. Cependant n'est-il pas possible aussi de supposer qu'il s'en trouve de patriotes; & ceux-là mériteront ils d'être flétris de cette tache originelle qu'on veut imprimer sur toute la race?

Quelle loi, que celle qui suppose toujours le vice ou le crime, & qui n'admet pas l'existence de la vertu, tandis qu'au contraire, la loi doit avoir mille fois plus de vigilance & d'activité pour découvrir & récompenser la vertu, que pour réprimer le vice! En matière grave, il lui faut toutes les lumières de l'évidence la plus frappante pour condamner; au lieu que pour absoudre, elle saisit avidement un simple doute; & quoi de plus grave, quoi de plus important que le question dont il s'agit? question qui n'en sera pas une, si l'on respecte vos décrets constitutionnels, ou si l'on n'enfreint pas tous les principes de l'équité. Enfin, j'ose avancer que l'infaillible moyen de rendre la famille royale une caste véritablement dangereuse, c'est d'adopter le décret que l'on vous propose.

En effet, en la privant du noble droit de servir son pays, en écartant d'elle toute idée de gloire & de bien public, vous la dévouez à tous les vices produits par l'intrigue & l'oisiveté. Ceux qui parmi eux n'auront aucune énergie, ramperont servilement au pied du trône, & obtiendront pour eux & leurs amis les graces dues aux seuls mérites. Ils cabaleront, ils intri-

gueront dans l'Assemblée Nationale avec moins de pudeur que s'ils y étoient eux mêmes, & qu'ils fussent par conséquent obligés d'y manifester personnellement leurs opinions. Ceux au contraire qui seront nés avec du courage & des talens, chercheront à se faire un parti ; & n'ayant rien à attendre de la Patrie qui les a rejetés de son sein, s'ils parviennent à acquérir du crédit, ils ne l'emploieront qu'à satisfaire une ambition, qui, dans leur position, ne pourra jamais être noble & pure, & tous seront animés d'un sentiment commun : la haine de la constitution qui les exclut de tout, & le desir de la renverser. Voyez au contraire ce qu'il est possible d'en attendre, si l'amour de la patrie les enflamme. Jetez vos regards sur un des rejetons de cette race que l'on vous propose d'avilir : à peine sorti de l'enfance, il a déjà eu le bonheur de sauver la vie à trois citoyens, au péril de la sienne. La ville de Vendôme lui a décerné une couronne civique : malheureux enfant, sera-ce la première & la dernière que ta race obtiendra de la Nation ?

Non, Messieurs : vous sentirez les conséquences du décret que l'on vous propose : la justice & la saine politique le réprouvent également. Vous avez sagement fait d'accorder à l'héritier présomptif des prérogatives particulières ; mais les autres membres de la famille royale, jusqu'à l'époque où, par leur naissance, ils peuvent monter sur le trône, ne doivent être que de simples citoyens : eh ! combien il seroit heureux pour celui qui seroit appelé à ce poste redoutable, d'avoir connu & rempli les devoirs de citoyen, &

d'avoir eu l'honneur de défendre ſes compatriotes contre les uſurpations du pouvoir qu'il eſt à l'inſtant d'exercer; tandis qu'au contraire, ſi ce décret paſſoit, la Nation ne pourroit attendre pour l'avenir, de cette famille dégradée & proſcrite civilement, que des régens ambitieux, des rois imbécilles, & des tyrans!

Je conclus à la queſtion préalable ſur le nouveau project préſenté par le comité de réviſion, & au maintien du décret conſtitutionnel que vous avez déja ſolemnellement décrété.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.